

Achat d'une licence IV

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : M. André LAMBLOT propose de céder à la Ville la licence de 4^{ème} catégorie dont il est propriétaire pour un montant de 6 000 €, hors frais de notaire.

Cette licence était en sommeil et est valable jusqu'en mai 2011.

Cette licence permet la vente de boissons alcoolisées sans activité de restauration attachée.

En application de l'article L 3331-1 du Code de la Santé Publique, la licence de 4^{ème} catégorie comporte l'autorisation de vendre pour consommer sur place toutes les boissons dont la consommation à l'intérieur demeure autorisée, y compris celles du 4^{ème} et 5^{ème} groupe.

Cette licence sera affectée à «La RODIA», Régie Autonome Personnalisée en charge de la gestion et de l'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles, créée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2010.

La régie a pour objet de développer un projet artistique et culturel autour des musiques actuelles/amplifiées. Pour ce faire, elle proposera au public une offre diversifiée et de qualité, dans un cadre convivial, notamment avec la gestion d'un débit de boisson.

L'équipement en cours de construction sera mis à disposition de la régie début 2011, la licence IV sera donc mise à disposition de la régie à compter du 1^{er} janvier 2011.

La dépense (achat de la licence et frais de notaire correspondants) sera imputée sur l'imputation 20.314.205.10012.41000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver l'acquisition pour un montant de 6 000 € hors frais de notaire d'une licence IV qui sera affectée à La RODIA à compter de janvier 2011,

- à autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

«Mme Catherine GELIN : Le principe de vendre de l'alcool dans une SMAC me gêne d'autant plus que souvent les consommations ne sont pas contrôlées et lorsque je pense à la jeunesse, je me dis que c'est faire peu de cas de leur devenir que de leur offrir de l'alcool sur des lieux publics et de réjouissance. Je vois tous les jours des problèmes liés à cette consommation. On est en train maintenant de dire combien de personnes n'ont pas consommé d'alcool et on ne signalera que les personnes qui n'ont pas bu d'alcool. Je pense qu'il s'agit là quand même d'une incitation et il serait loyal de pouvoir protéger notre jeunesse et nos habitants des débordements et des effets dévastateurs que cela peut produire. Comme vous êtes très sensible à votre jeunesse et également aux familles et aux personnes beaucoup plus âgées, je pense qu'on pourrait peut-être revoir cet achat de licence.

M. Philippe GONON : Je ne peux que m'associer à ce que vient de dire Catherine GELIN. Moi je pense qu'au moment où nous avons des campagnes terribles contre l'alcool au volant, offrir, ou pouvoir offrir à des jeunes en fin de soirée qui vont reprendre leur voiture en sortant de la SMAC après un concert sans doute sympathique, des alcools forts parce que j'ai vu qu'une licence IV permet de boire des alcools très forts, est-ce qu'il ne vaut pas mieux réglementer la distribution en interdisant les alcools les plus forts, en laissant peut-être une petite bière et encore, moi je pense qu'il ne faut pas laisser ouverte cette licence à tout le monde.

M. LE MAIRE : Ce que vous dites part d'un très bon principe. Je suis aussi très inquiet face à l'alcoolisme des jeunes sauf que ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre et ce n'est pas en refusant une licence IV qu'on va empêcher les jeunes de boire, au contraire, c'est pire. Lorsque j'étais député, j'étais favorable à ce que l'on puisse vendre de la boisson sur les stades, je vais vous dire pourquoi, parce que lorsque de la boisson est vendue sur un stade, ce sont les parents, les bénévoles qui en contrôlent la vente. Si on empêche cette vente, les jeunes vont acheter de la bière, de la vodka, des alcools forts dans les grandes surfaces où cela leur coûte de plus beaucoup moins cher, et de toute façon ils vont boire. Pour la SMAC, ce sera le même schéma. Quand il y a des manifestations en ville, on ne vend pas de boissons alcoolisées mais il y en a partout et c'est incontrôlé. Là la vente d'alcool va être contrôlée, c'est-à-dire que celui qui vend ne doit pas le faire à une personne qui est ivre, sans quoi il est responsable et puis il va valoir plus cher que dans une grande surface où l'on peut acheter des packs entiers de vodka ou de boissons. Donc sur le principe qu'il faut protéger, vous avez raison mais je pense que ce n'est pas un bon moyen. Vous avez déjà vu comment ça se passe, les coffres des voitures se lèvent et il y a les bouteilles de vodka à l'intérieur parce qu'une bière dans un bar ça coûte à peu près le même prix qu'un pack de bières que vous allez acheter chez un discounter. Le vrai problème c'est dans l'éducation et je suis inquiet comme vous de l'augmentation de la consommation alcoolique chez les jeunes.

M. Frank MONNEUR : Effectivement Monsieur le Maire, le problème est plus large en terme d'éducation et de sensibilisation. Toutefois l'utilisation qui sera faite de cette licence, cela a été suggéré dans un premier temps, ressemblera plus à une licence II bien évidemment. J'ajouterai également que les responsables de la SMAC La Rodia seront soumis à la même rigueur que n'importe quel autre débitteur privé, dans un établissement bar privé, à savoir effectivement la législation vis-à-vis des mineurs et puis il faudra faire confiance là aussi aux gens qui vont gérer cela. Comme dans n'importe quel autre établissement privé, ne seront servies que les personnes qui sont en état d'être servies, cela va de soi et on est bien d'accord par rapport au danger de la route derrière le concert. Toute une sensibilisation sera faite également, là on tient à le souligner, ce qui se fait d'ailleurs déjà actuellement à travers la charte des bars, et la SMAC La Rodia sera également un vecteur de cette sensibilisation. Et pour terminer je dirai que j'ai la faiblesse de croire que le danger est moins grand en partant de Besançon avec une SMAC La Rodia à Besançon même qu'une SMAC qui était jusqu'à présent située à Larnod avec le Cylindre.

M. LE MAIRE : Ce que vous demandez en fait quelque part, c'est de mettre un peu en place la prohibition. Mais la prohibition aux Etats-Unis n'a pas marché, ça n'a pas marché. Je pense qu'il faut avoir deux actions différentes, il faut d'une part éduquer et montrer les dangers de l'alcool, je suis totalement d'accord avec Mme GELIN là-dessus. Il faut montrer combien c'est dangereux, combien c'est nuisible pour la santé. Après il faut gérer. Moi je vous assure, quand je vois des gamins sortir des grandes surfaces avec des packs de bières et des packs de vodka, whisky et autres, ça me fait comme vous beaucoup de peine, mais refuser la licence n'est pas la solution. Ils iront acheter leurs boissons ailleurs et ils consommeront beaucoup plus.

M. Edouard SASSARD : Dans le cadre du Casino, il y avait une partie -je crois que c'est les Verts ou je ne sais plus quel groupe justement- qui était attentif aux risques que cela peut représenter.

M. LE MAIRE : Les Alternatifs aussi.

M. Edouard SASSARD : Les Alternatifs pardon.

M. LE MAIRE : Les deux ensemble. Les leaders étaient Benoît CYPRIANI et Martine BULTOT me semble-t-il.

M. Edouard SASSARD : C'est assez bien finalement d'être conscient du danger. Alors même si la licence IV ne doit pas être retirée parce qu'on comprend sur le fond ce que vous voulez dire, est-ce qu'il ne peut pas y avoir un engagement d'action, comme par exemple distribution d'alcootests. Dans le cadre du Casino, je trouve que c'est une très bonne démarche de dire «attention il y a quand même des risques», il faut le signifier, le préciser. C'est quand même lié directement à la collectivité locale. Est-ce que l'on ne peut pas avoir une action encore plus forte vis-à-vis de ces jeunes ?

M. LE MAIRE : C'est déjà mis en place. Je vous incite par exemple à aller à l'Herb'en Zik où chaque année je me rends. Vous verrez qu'il y a effectivement beaucoup de stands d'information sur les dangers de la consommation exagérée d'alcool et d'autres consommations diverses et variées, et je crois que la SMAC fera un travail dans ce sens-là.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Au-delà effectivement de cette question importante de l'alcoolisation des plus jeunes, je m'interroge aussi sur la difficulté liée au milieu de la nuit notamment quand on sait que la SMAC a pour ambition quand même de programmer très régulièrement des spectacles, je me demande si ce ne sera pas une difficulté, une concurrence un peu déloyale, un établissement qui sera quand même fortement subventionné par la collectivité qui va une fois de plus mettre en difficulté, on va dire, les structures qui, elles, sont privées et ne bénéficient pas du même soutien. Donc j'ai vraiment peur que si la SMAC va jusqu'à l'obtention de cette licence, ce soit une concurrence acharnée très difficile.

Mme Catherine GELIN : J'ai bien entendu votre argument concernant la prohibition. Par contre ce que j'ai remarqué au fil du temps c'est que lorsque vous allez consommer un verre de jus de fruit ou un verre d'alcool c'est le même prix. En fait on a plus tendance à prendre le verre d'alcool parce que c'est peut-être moins facile de le prendre ailleurs. Je suggère donc qu'il y ait vraiment une nette différence de prix entre l'alcool et le jus de fruit, ou le non alcool en tout cas, quelque chose qui soit vraiment sensible. Je vois tout ce que l'alcool peut amener comme handicap. On s'est réjoui tout à l'heure de l'ouverture d'une maison qui accueillera 130 personnes handicapées ; je suis étonnée lorsque je vais en ville, de voir autant de personnes cassées, jamais cela n'était arrivé et c'est une population qui est en augmentation. Il y a de graves problèmes aujourd'hui avec notre jeunesse qui a du mal à se concentrer pour apprendre, pour travailler, pour réaliser des choses, qui a des addictions. Il est de notre responsabilité d'adulte de contenir cela de la façon effectivement la plus éducative ou au moins mettre des freins à ces consommations. Je suis tous les jours bouleversée par ce qui se passe. Je voulais vous dire qu'il y a aussi les traumatismes crâniens qui sont aujourd'hui une grande cause nationale, il y a beaucoup de gens qui tombent en sortant de boîtes de nuit et qui sont «implaçables» ensuite dans la société.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous ne m'avez apporté aucune réponse par rapport à cette concurrence déloyale. De toute façon, on s'abstiendra. Tant qu'on n'aura pas un plan d'actions par rapport à la jeunesse, par rapport à cette sensibilisation, par rapport à cet accompagnement, la mise en place de SAM, toutes ces choses-là, on ne pourra que s'abstenir.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : J'attends quand même la réponse par rapport à la concurrence déloyale !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [10 abstentions : 8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés (M. ROSSELOT, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, Mme PEQUIGNOT, M. GIRERD, M. SASSARD (2) et M. BONNET), 2 abstentions du Groupe MODEM (M. GONON et Mme FAIVRE-PETITJEAN)], décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 juillet 2010.